



Cahier des Clauses Techniques Particulières

Ght_BIHLSUD_2026-176

**PROJET DE FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE DE MATERIELS DE
PRODUCTION D'EAU CHAUDE**

POUR LES SITES DE ROANNE GBH3 ET ANNONNAY GBH4

I - INFORMATIONS GENERALES

Il est décidé de rajouter 2 systèmes de production d'eau chaude sur 2 blanchisseries du GCS GBH 42-07, les établissements de santé suppriment la production de vapeur.

Le site de Roanne (GBH3) est situé sur dans le périmètre du CH de Roanne, 5 boulevard des cotes 42300 ROANNE.

Le site de ROANNE est soumis à autorisation d'exploitation en référence à la réglementation des installations classées. L'hôpital de Roanne n'aura plus de chaudière vapeur pour fin 2026, utilisée par la blanchisserie.

GBH 3 traite et loue le linge hospitalier issue de 5 adhérents uniquement sur la blanchisserie de ROANNE :

- vêtements professionnels : tunique, pantalon, tee-shirt, polo, ...
- petit linge plat : taie, torchons, serviette éponge, ...
- grand plat : couverture, draps, alèse, ...
- linge de nettoyage : bandeau de lavage, lavette, ...
- linge de résident.

Les transports sont effectués par des chauffeurs du pôle logistique du CH de ROANNE.

Tonnage général :

Le tonnage traité en 2025 a été de 4.57 tonnes par jour

Les énergies :

L'électricité : armoires électriques situées dans la blanchisserie

L'air comprimé : deux compresseurs fonctionnent en couplage et gérés automatiquement.

Le gaz : en cours de déploiement à l'entrée de la blanchisserie, mais sera à proximité du lot

Le site d'ANNONAY (GH4) est situé sur dans le périmètre du CH d'Ardèche Nord, 1 rue du bon Pasteur 07100 ANNONAY.

Le site d'ANNONAY est soumis à enregistrement d'exploitation en référence à la réglementation des installations classées. L'hôpital Ardèche Nord n'aura plus de chaudière vapeur fin aout 2026, utilisée par la blanchisserie.

GBH 4 traite et loue le linge hospitalier issue de 5 adhérents uniquement sur la blanchisserie d'ANNONAY :

- vêtements professionnels : tunique, pantalon, tee-shirt, polo, ...
- petit linge plat : taie, torchons, serviette éponge, ...
- grand plat : couverture, draps, alèse, ...
- linge de nettoyage : bandeau de lavage, lavette, ...
- linge de résident.

Les transports sont effectués par des chauffeurs du pôle logistique du CH d'Ardèche Nord.

Tonnage général :

Le tonnage traité en 2025 a été de 2.5 tonnes par jour

Les énergies :

L'électricité : armoires électriques situées dans la blanchisserie

L'air comprimé : deux compresseurs fonctionnent en couplage et gérés automatiquement.

Le gaz : en cours de déploiement à l'entrée de la blanchisserie, mais sera à proximité du lot

II - EXIGENCES

- Les implantations proposées prendront en compte la configuration actuelle des locaux (équipements, réseaux, gaines...), à partir des informations fournies et de leurs propres relevés de mesure effectués sur place, mais aussi les évolutions prévues.
- L'ensemble des travaux (raccordements, modifications, percements, gaines...) nécessaires à la mise en œuvre de la solution retenue est à la charge du titulaire, le gaz sera en attente avec une vanne de coupure à proximité du matériel.
- La consultation comprend :
 - La fourniture du matériel
 - Le montage/mise en service/raccordement du matériel
 - La formation des équipes du GCS GBH 42-07
 - Dans tous les cas de figure, le prestataire garantit le fonctionnement général du matériel et des équipements étant reliés au niveau des fluides et électriquement.
- Il propose la solution la mieux adaptée en prenant en considération :
 1. La configuration de de la zone d'installation et les équipements de proximité en place
 2. La libre circulation des agents, notamment vers les issues de secours en place à ce jour
 3. La libre circulation des matériels roulants
 4. L'accès au nettoyage des sols
- Le prestataire propose en solution technique pouvant contribuer à améliorer :
 1. L'ergonomie, l'accessibilité au matériel
 2. La qualité et la performance de chauffe
 3. L'hygiène et la sécurité en général
 4. La visibilité et la facilité d'accès aux différents points de contrôle et de maintenance pour les techniciens
 5. La productivité

Le principe est de trouver une alternative à la vapeur. Cette alternative ne doit pas modifier le fonctionnement des systèmes de lavage, à savoir, elle doit permettre de conserver

l'indépendance de température, dosage de produits lessiviels, caractéristiques du bain (couleur ou blanc, niveau). Le système proposé doit permettre de chauffer le matériel de lavage actuel.

III – PROJET

Pas d'habilitation particulière requise à la mise en route du système

Mise en service 30 minutes maximum le matin, avec un programmateur hebdomadaire

Atteinte de la température de consigne des bains de lavage le plus rapidement possible afin de ne pas pénaliser le temps de cycle

Le système doit être pourvu d'un compteur gaz

Encombrement et emprise minimale au sol

Fourniture liste et prix des pièces détachés

Pour les blanchisseries de ROANNE GBH 3 et d'ANNONAY GBH 4 :

Le candidat devra proposer la fourniture, l'installation et la mise en service d'un matériel de production d'eau chaude pour le lavage sur chaque blanchisserie.

Le planning des travaux doit être clairement expliqué. Le prestataire doit tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ait pas de rupture d'alimentation du linge pendant les travaux. Il précisera les matériels qu'il mettra à disposition.

IV - REALISATION

- Les travaux devront débuter et être terminer en 2026.
- **L'installation doit nécessairement être effectuée sans interruption de la production.**
- Les différentes opérations seront décrites précisément avec indications des périodes, durées, intervenants, équipements et travaux concernés... et des moyens garantis qui seront mis en œuvre par le titulaire et ses sous-traitants. Les contraintes, dégradations du fonctionnement... induites par les organisations provisoires entre les opérations seront explicitées précisément. Toutes ces données seront regroupées dans un planning prévisionnel.

V - ETENDUE DES PRESTATIONS

La totalité des prestations, fournitures et travaux nécessaires :

- À la fourniture, la livraison, la mise en place, l'installation et la mise en service de l'équipement.
- À la réparation des éventuels dégâts, détériorations...occasionnés de la livraison à la mise au point des équipements et au nettoyage des locaux après installations, travaux...
- À la protection des personnes pour l'exploitation et la maintenance des équipements, dispositifs inclus dans les matériels, installés spécifiquement pour l'implantation proposée et inclus dans l'offre ou devant être mis en œuvre à la demande de l'organisme extérieur qui sera chargé de vérifier les installations vis à vis de la réglementation sur la sécurité, pour assurer la conformité réglementaire.
- Aux essais techniques et de production, aux mises au point et mises en production ainsi qu'aux contrôles et vérifications techniques et de production hors intervenant(s) extérieur (s) sur la conformité des installations vis-à-vis de la sécurité (à la formation des agents de production et de maintenance) sont considérés comme étant à la charge du titulaire.

Aucune prestation, fourniture et travaux nécessaires à la réalisation du marché ne sont considérés à la charge du GCS, à l'exception de ceux éventuellement décrits et justifiés explicitement par le soumissionnaire dans son offre.

Les travaux seront exécutés selon les règles de l'Art et conformément aux prescriptions des décrets, règlements et normes en vigueur à la date de l'offre, (normes H.Q.E. comprises ...).

Une formation sera proposée à l'équipe de production pour le fonctionnement du matériel. Une formation technique sera proposée à l'équipe de maintenance pour le fonctionnement du matériel et la maintenance préventive et corrective ainsi que les réglages.

VI - CONTROLES, VERIFICATIONS TECHNIQUES ET DE PRODUCTION

Les contrôles et vérifications suivants seront susceptibles d'être effectués avant réception :

- Contrôle fonctionnel de l'ensemble des chaînes de traitement avec essais pour vérifications des engagements annoncés et contractés vis-à-vis des objectifs, des exigences et du respect des contraintes indiquées. Tout particulièrement vis-à-vis :
- Contrôle des fonctionnalités et possibilités de réglages des matériels
- Conformité aux caractéristiques et performances annoncées.
- Contrôle qualitatif et quantitatif de la production.
- Vérifications des caractéristiques techniques annoncées.
- Conformités réglementaires et aux règles de l'art pour les travaux.
- Conformité quantitative et qualitative de la documentation et des plans :
 - ☞ Langue française et d'origine du constructeur en 2 exemplaires
 - ☞ Notices descriptives, d'exploitation, d'entretien, d'utilisation des logiciels
 - ☞ Schémas électriques, automatismes, pneumatiques...
 - ☞ Plans en 2 exemplaires (papier) et format Autocad

VISITE OBLIGATOIRE DES 2 BLANCHISSERIES LE MARDI 7 JUILLET 2026

09H00 / 10H00 : GBH 4 site d'Annonay ,2 Rue du bon Pasteur, 07100 ANNONAY

Tél +33 (0)4.75.67.35.25 - Mail : michael.walry@ch-ardeche-nord.fr

14H00 / 15H00 : GBH 3 site de Roanne Boulevard des côtes, 42328 ROANNE

Tél +33 (0)4.77.44.36.29- Mail : christophe.vassy@ch-roanne.fr